

de zèle désintéressé, et quels que soient, en réalité, cette bonne foi et ce désintéressement. On a déjà vu des gens de bonne foi démolir de bonnes et sages institutions, et des braves gens les laisser faire.

Dans tous les cas, au moment où l'on recommence à parler, dans notre province, d'écoles et de collèges d'État, il n'est pas inutile de relire cette page suggestive du sénateur français, M. Bé-ranger, anticlérical notoire, que l'on trouve dans son livre *La conscience nationale* (p. 224-227) : " De 1881 à 1885, la création des écoles primaires laïques fut accomplie en des heures de foi et d'enthousiasme. . . L'illusion fut brève. . . En 1893, douze ans s'étaient écoulés depuis l'application du nouveau système. Une génération, émanée de la démocratie tout entière, avait passé cinq années sur les bancs de l'école laïque, elle en était sortie pour entrer dans la vie. . . Que valait-elle ? Les statistiques furent révélatrices. Le nombre des conscrits illettrés avait à peine diminué ; les criminels, accrus dans une mesure inquiétante, se recrutaient de plus en plus parmi les très jeunes gens ; les paysans et les ouvriers, s'ils savaient un peu mieux lire et compter, ne déployaient ni plus d'initiative ni plus de moralité dans leur labeur. . . L'esprit public ne s'était pas amélioré. . . L'état d'esprit anarchiste, qui fut si fréquent chez les jeunes gens de 1892 à 1896, attestait que l'école primaire n'avait parfois suscité dans la conscience nationale qu'un nihilisme naïf et dangereux. A quoi donc avaient servi ce milliard, ces programmes, ces contraintes et toute cette raison d'État dont on avait brisé tant de consciences ? "

Ne nous en laissons donc pas imposer par ceux qui viennent nous conter que l'enseignement d'État est nécessaire au progrès de l'éducation. Le contraire est amplement démontré par les faits. Et c'est ce qu'il faut rappeler à notre peuple, sans se laisser. Autrement, nous risquons de laisser le champ libre aux agitateurs, trop heureux de se donner ainsi des airs d'esprits avancés, même aux frais de la vérité et des intérêts de la nation.

A. H.

---

**Prière aux abonnés de vérifier, à la suite de leur adresse, la date de l'échéance de leur abonnement, et de l'acquitter s'il y a lieu, le plus tôt possible.**